
Adresse du conseil général de la commune de Chilly (Seine-et-Oise) qui applaudit aux mesures prises dans les journées des 9 et 10 thermidor, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Chilly (Seine-et-Oise) qui applaudit aux mesures prises dans les journées des 9 et 10 thermidor, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 453;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23155_t1_0453_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

la liberté, et que nous ne cesserons de dire : *vive la République!*

PROVOST (*vice-présid.*), TURMEAU, MAGONNEAU, BERTHELOT, BONNET (*agent nat.*).

Par les citoyens administrateurs : FANNET (*secrét.*).

r

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Chilly* (1), à la *Conv.; Chilly, 21 therm. II*] (2)

Citoyens législateurs,

Le conseil général de la commune de Chilly applaudit aux mesures grandes et énergiques que vous avez prises dans les journées des 9 et 10 thermidor, pour sauver la République française des nouveaux dangers dont elle étoit menacée, par la faction hypocrite et astucieuse de Robespierre et ses complices. Le fruit de cinq années de révolution auroit été perdu en un instant, et la République française, fondé[e] sur la liberté et l'égalité, auroit été livrée aux horreurs de la guerre civile et des maux incalculables qui en sont la suite. Non ! Périssent tous les tyrans et la tyrannie, de quelque voile qu'ils se couvrent ! Continuez, législateurs, achevez le bonheur des Français. Vos immenses travaux et votre conduite sage et énergique font pâlir les puissances coalisées qui voyent, à chaque instant, leurs infâmes projets déjoués, leurs esclaves battus par nos braves défenseurs, et les conspirateurs de l'intérieur payer de leurs têtes leurs téméraires entreprises. La République française, semblable à l'astre qui vivifie la terre, enrouffera tous les courages, embrasera tous les cœurs et triomphera, fondé[e] sur les bases éternels de la liberté et l'égalité. Oui, législateurs, vous êtes les pères de la patrie, vous méritez à juste titre la reconnaissance de tous les vrais Français. Recevez ce foible tribut que vous offre le conseil général de la commune de Chilly, plein de respect et d'attachement pour la représentation nationale. Vive la République et la Convention nationale !

Les maire, officiers municipaux, et membres composant le conseil général de la commune de Chilly :

BAYLAC (*maire*), MARCHAIS (*off. mun.*), BUISSON (*notable*), COMBRÉ (*off. mun.*), CAUSSANS (*agent nat.*), BAILLY (*notable*), MONCEAU (*notable*), L. MARCHAIS (*notable*), LEBAS (*secrét.-greffier*).

s

[*Le c. révol. de la comm. de Cahors* (3), à la *Conv.; Cahors, 19 therm. II*] (4)

Vous l'avez donc encore une fois sauvée, la liberté, généreux représentans, et cela par des

efforts d'autant plus étonnans qu'elle étoit assassinée par des monstres que l'opinion du peuple avait trop longtems marqué[s] pour ses libérateurs, et dont les complots affreux étoient d'autant plus dangereux que leur trame sanginaire étoit ourdie dans le calme et dans les plus beaux moments de la République !

Les scélérats ! Ils parlaient de vertu ! Ils parlaient de patrie !... Mais ces mots sacrés étoient autant de blasphèmes dans leur bouche impure. Ils parlaient de liberté, tandis qu'ils méditaient notre esclavage !

Votre justice et votre énergie viennent de nous faire raison de leur audace. Leur tête criminelle est tombée, et leur mort est une colonne de plus pour la liberté et un nouveau triomphe pour ses vrais défenseurs. Continués, vertueux représentans, continués ces travaux pénibles mais glorieux que votre amour pour la liberté vous fit entreprendre et que votre courage vous fait sout[e]nir jusqu'à la fin. Chacun de vos jours est marqué par de nouveaux triomphes, chacun de vos instans par de nouveaux bienfaits. Aussi la reconnaissance du peuple français sera sans bornes, et croyés que chacun de ces bienfaits est un fleuron de plus pour la couronne immortelle qui vous attend au bout de cette carrière glorieuse dans laquelle le peuple qui marche à vos côtés s'ensevelira avec vous, s'il ne peut crier avec vous : vive la République, vive la liberté !

ROSIER (*présid.*), DUCHOQUET, CAIRIOZ, GUILHOU, F. GENSUE, ANNEZ 1^{er} né, PERIÉ 1^{er} né, LOUBIERES, GUZOT 1^{er} né, BERTON (*secrét.*).

t

[*Les membres composants le conseil g^{al} révolutionnaire et régénéré de la comm. de Tours* (1), à la *Conv.; Tours, 12 therm. II*] (2)

Mandataires du peuple,

La commune de Tours, longtems calomniée, ne le fut que pour être restée uniquement attachée aux vrais principes. Elle se prononça dans tous les temps pour le peuple, et toutes les mesures qui l'ont sauvé ont été pressenties ou approuvées par elle. A peine informée des commotions qui ont eu lieu dans le sein de la Convention nationale, qu'elle s'est montrée avec la franchise qui la caractérise. La liberté ou la mort, la République une et indivisible, sont les seuls vœux que tous nos concitoyens ont exprimés. Nous les soutiendrons également[en]t jusqu'à la mort. Nous n'avons jamais fait dépendre de quelques hommes le salut de la patrie. La raison du peuple nous suffit pour nous assurer la victoire. Périssent les ambitieux ! Ils ont passé comme un songe, le peuple seul est resté. Il est là, et nous sommes avec vous, invariablem[en]t attachés à son bonheur et à sa gloire. Nous immolerons tous ceux qui s'isolent de luy. Le

(1) Seine-et-Oise.

(2) C 313, pl. 1 248, p. 8. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(3) Lot.

(4) C 313, pl. 1 248, p. 12; *Bⁱⁿ*, 27 therm. (1^{er} suppl^l); *J. Univ.*, n° 1 726. Mentionné par *J. Fr.*, n° 686.

(1) Indre-et-Loire.

(2) C 313, pl. 1 248, p. 23. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l); *J. Sablier*, n° 1 494.